



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 8 MARS 2021 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 5 527 708.

IL S'AGIT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT UN PROJET DE LOTISSEMENT DONT LA SUPERFICIE EST DE 1786,9 MÈTRES CARRÉES AVEC UNE LARGEUR DE LA RIVE DE 11,92 MÈTRES ET UN CHEMIN D'ACCÈS DE 10,04 MÈTRES ALORS QUE LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PRESCRIT À L'ARTICLE 6.3 UNE LARGEUR À LA RIVE DE 20 MÈTRES ET PRESCRIT À L'ARTICLE 7.4 UNE EMPRISE DE RUE DE 15 MÈTRES DONC DÉROGATOIRE DE 8,08 MÈTRES POUR LA LARGEUR DE LA RIVE ET DE 4,96 MÈTRES POUR LE CHEMIN D'ACCÈS.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SES COMMENTAIRES PAR LA POSTE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE STE-THECLE@REGIONMEKINAC.COM AU PLUS TARD LE LUNDI 8 MARS AVANT 16H.

MARDI LE 8 MARS 2021
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA, CGA
Secrétaire-trésorière

Donné à Sainte-Thècle, ce 15^e jour du mois février 2021.